LETTRE

Ecrite au nom du Roi, par M. Montmorin, Ministre des Affaires étrangères, aux Ambassadeurs & Ministres résidans près les Cours.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Le Roi me charge, Monsieur, de vous mander que son intention la plus formelle est que vous manifestiez ses sentimens sur la Révolution & sur la Constitution françoise, à la Cour où vous résidez. Les Ambassadeurs & Ministres de France, près toutes les Cours de l'Europe, reçoivent les mêmes ordres, afin qu'il ne puisse rester de doute, ni sur les intentions de Sa Majesté, ni sur l'acceptation libre qu'Elle a donnée à la nouvelle forme de Gouvernement, ni sur son serment irrévocable de la maintenir.

Sa Majesté avoit convoqué les Etats Généraux du Royaume, & déterminé dans son Conseil que les Communes y auroient un nombre de députés égal à celui des deux autres Ordres qui existoient alors. Cet acte de législation provisoire que les obstacles du moment ne permettoient pas de rendre plus favorable, annonçoit assez le désir de Sa Majesté, de rétablir la Nation dans tous ses droits.

Les Etats Généraux furent assemblés, & prirent le titre d'Assemblée Nationale; bientôt une Constitution, propre à faire le bonheur de la France & du Monarque, remplaça l'ancien ordre des choses, où la force apparente de la Royauté ne cachoit que la force réelle de quelques corps aristocratiques.

L'Assemblée Nationale adopta la forme du gouvernement représentatif joint à la Royauté héréditaire.

A

Le corps législatif fut déclaré permanent; l'élection des Ministres du culte, des Administrateurs & des Juges fut rendue au peuple; on conféra le pouvoir exécutif au Roi, la formation de la loi au Corps législatif, & sa sanction au Monarque La force publique, soit intérieure, soit extérieure, fut organisée sur les mêmes principes & d'après la base fondamentale de la distinction des pouvoirs: telle est la nouvelle Constitution du Royaume.

Ce que l'on appelle la Révolution n'est que l'anéantissement d'une foule d'abus accumulés depuis des siècles, par l'erreur du peuple ou le pouvoir des Ministres, qui n'a jamais été le pouvoir des Rois. Ces abus n'étoient pas moins funestes à la Nation qu'au Monarque; ces abus, l'autorité, sous des regnes heureux, n'avoit cessé de les attaquer, sans pouvoir les détruire. Il n'existe plus; la Nation, souveraine, n'a plus que des Citoyens égaux en droits, plus de despote que la loi, plus d'organes que des fonctionnaires publics, & le Roi est le premier de ces fonctionnaires: telle est la Révolution françoise.

Elle devoit avoir pour ennemis tous ceux qui, dans un premier moment d'erreur, ont regretté, pour des avantages personnels, les abus de l'ancien gouvernement. De-là l'apparente division qui s'est manifestée dans le Royaume, & qui s'affoiblit chaque jour; de-là peut-être aussi, quelques loix sévères & de circonstances, que le tems corrigera; mais le Roi dont la véritable force est indivisible de celle de la Nation, qui n'a d'autre ambition que le bonheur du peuple, d'autre pouvoir que celui qui lui est délégué: le Roi a dû adopter, sans hésiter, une heureuse Constitution qui régénéroit, tout-à-la-fois, son autorité, la Nation & la Monarchie. On lui a conservé toute sa puissance, hors le pouvoir redoutable de faire des loix; il est resté chargé des négociations avec les Puissances étrangères, du soin de défendre le Royaume & d'en repousser les ennemis;

mais la Nation Françoise n'en aura plus désormais au dehors que ses aggresseurs. Elle n'a plus d'ennemis intérieurs que ceux qui, se nourrissant encore de folles espérances, croiroient que la volonté de 24 millions d'hommes rentrés dans leurs droits naturels, après avoir organisé le Royaume de maniere qu'il n'existe plus que des souvenirs des anciennes formes & des anciens abus, n'est pas une immuable, une irrévocable Constitution.

Les plus dangereux de ces ennemis sont ceux qui ont affecté de répandre des doutes sur les intentions du Monarque; ces hommes sont bien coupables ou bien aveuglés; ils se croyent les amis du Roi; ce sont les seuls ennemis de la Royauté; ils auroient privé le Monarque de l'amour & de la confiance d'une grande Nation, si ses principes & sa probité eussent été moins connus. Eh! que n'a pas fait le Roi pr. montrer qu'il comptoit aussi la révolution & la constitution françoise parmi ses titres à la gloire? Après avoir accepté & sanctionné toutes les loix, il n'a négligé aucun moyen de les faire exécuter. Dès le mois de Février de l'année derniere, il avoit, dans le sein de l'Assemblée Nationale, promis de les maintenir; il en a fait le serment au milieu de la fédération universelle du Royaume. Honoré du titre de Restaurateur de la Liberté françoise, il transmettra plus qu'une couronne à son fils; il lui transmettra une royauté constitutionnelle.

Les ennemis de la constitution ne cessent de répéter que le Roi n'est pas heureux; comme s'il pouvoit exister, pour un Roi, d'autre bonheur que celui du peuple! Ils disent que son autorité est avilie; comme si l'autorité fondée sur la force n'etoit pas moins puissante & plus incertaine que l'autorité de la loi! Enfin, que le Roi n'est pas libre; calomnie atroce, si l'on suppose que sa volonté a pu être forcée; absurde, si l'on prend pour défaut de liberté, le consentement que Sa Majesté a exprimé plusieurs

ſois de reſter au milieu des Citoyens de Paris, conſentement qu'il devoit accorder à leur patriotiſme, même à leur crainte, & ſur-tout à leur amour.

Ces calomnies cependant ont pénétré juſque dans les Cours étrangeres; elles y ont été répétées par des François qui ſe ſont volontairement exilés de leur patrie, au lieu d'en partager la gloire & qui, s'ils n'en ſont pas les ennemis, ont au moins abandonné leur poſte de citoyen. Le Roi vous charge, M., de déjouer leurs intrigues & leurs projets. Ces mêmes calomnies, en répandant les idées les plus fauſſes ſur la révolution Françoiſe, ont fait ſuſpecter, chez pluſieurs nations voiſines, les intentions des voyageurs françois; le Roi vous recommande expreſſément de les protéger & de les défendre. Donnez, Mr, de la conſtitution françoiſe l'idée que le Roi s'en forme lui-même; ne laiſſez aucun doute ſur l'intention de S. M. de la maintenir de tout ſon pouvoir. En aſſurant la liberté & l'égalité des citoyens, cette Conſtitution fonde la proſpérité nationale ſur les baſes les plus inébranlables, elle affermit l'autorité royale par les loix; elle prévient par une révolution glorieuſe, la révolution que les abus de l'ancien gouvernement auroient bientôt fait éclater, en cauſant peut-être la diſſolution de l'Empire. Enfin, elle fera le bonheur du Roi. Le ſoin de la juſtifier, de la défendre & de la prendre pour règle de votre conduite, doit être votre premier devoir.

Je vous ai déjà manifeſté pluſieurs fois les ſentimens de Sa Majeſté à cet égard; mais d'après ce qui lui eſt revenu de l'opinion qu'on cherchoit à établir dans les pays étrangers ſur ce qui ſe paſſe en France, elle m'a ordonné de vous charger de notifier le contenu de cette lettre à la cour où vous êtes, & pour lui donner plus de publicité, ſa Majeſté vient d'en ordonner l'impreſſion.

MONTMORIN.

DISCOURS

De M. le Président de l'Assemblée Nationale, Chef de la Députation, au Roi.

LES François ne sont pas surpris de cette nouvelle preuve que vous leur donnez de votre amour. Votre cœur, Sire, leur est connu, ils sont accoutumés à prononcer votre nom avec les épanchemens de tendresse & de reconnoissance que commandent de grands bienfaits.

Il est venu le moment où le calme va succéder aux craintes & aux espérances entre lesquelles la Nation flottoit incertaine. Vous imposez silence aux détracteurs de nos loix nouvelles. L'hydre des factions avoit cent têtes; vous avez fait tomber la derniere. Sire, j'ai la présomption d'annoncer à votre Majesté qu'elle sera heureuse; car elle vient de fixer le bonheur du peuple. L'Assemblée Nationale m'a chargé d'apporter à votre Majesté l'expression des sentimens qu'elle vient d'éprouver.

L'instruction, que vous avez ordonné être adressée à vos ministres dans les cours étrangères, est le fidèle abrégé de la Constitution françoise; pour la première fois, peut-être, les maximes sacrées, qui énoncent les droits des hommes, entreront dans les mystères de la correspondance diplomatique. L'étranger, Sire, apprendra de vous, qu'après avoir aidé le peuple françois à régénérer sa constitution, vous avez voulu en être le gardien & le défenseur, & l'Etranger la respectera. Assis sur le plus beau trône du monde, vous avez donné le premier exemple d'un grand Roi, proclamant au loin la liberté des peuples.

RÉPONSE DU ROI.

Je suis infiniment touché de la justice que me rend l'Assemblée. Si elle pouvoit lire au fond de mon cœur, elle n'y verroit que les sentimens propres à justifier la confiance de la Nation; toute défiance seroit bannie d'entre nous, & nous serions tous heureux.

LETTRE

BOUGREMENT PATRIOTIQUE

DU

VÉRITABLE PERE DUCHÊNE.

Sur le Décret qui nous fout des assignats de 5 liv. pour 100 *millions, en remplacement des assignats de* 2000 *&* 1000 *liv. qui seront supprimés.*

Il châtie les mœurs en buvant.

ENFIN les bougres de marchands d'argent viennent de recevoir encore un bon soufflet. Enfin on va casser la gueule à toutes ces bavardes de cloches, qui nous étourdissoient par leur boucan sempiternel, & c'est dans le creuset qu'on va couler ces énormes carillons, vrais fléaux des malades, pour en pétrir de bons patards qui nous donneront une musique moins bruyante, mais foutre beaucoup plus utile. Nous allons voir de même de petits assignats de cinq livres, & je m'en réjouis: car foutre il est vraiment honteux de voir le tripotage de ces insatiables agioteurs qu'on devroit renfermer avec des tas d'or, & ne leur pas donner d'autre fricassée.

L'autre jour, avec ma vieille caboche, j'entendis, à la société des amis de la Constitution, un petit bougre qui nous dit de très-bonnes raisons à l'occasion des assignats. C'est un député patriote. On me dit qu'il s'appelloit Louis de Gouy. Il défila si bien son Chapelet en faveur du peuple, que j'en fus bien satisfait. Je me souviens qu'il prêcha dans le tems le premier pour les petits assignats; il annonça bien qu'on seroit forcé d'en faire de 6 livres, que sans cela nous serions foutus; & on y est venu.

En effet, difoit-il, l'argent n'a pas foutu le camp tout feul comme des hirondelles. Les fuyards en ont empoché, tout le refte eft dans le Royaume. Les uns le ferrent de peur d'être forcés à en acheter, & les autres l'accaparent pour le vendre bien cher comme de foutus frippons, au peuple qu'ils pillent; de forte qu'une frayeur diabolique d'un côté, qu'une avidité très-active de l'autre, bouche tous les canaux de la circulation, & fait jouer tous nos bougres d'écus à la cachette.

Quel eft, foutre, le moyen de les forcer de fortir de leur niche? c'eft de favoir s'en paffer, de ne plus en avoir befoin, de les oublier comme fi on n'en avoit jamais vu. Et quel eft le moyen de fe paffer d'écus & de ceux qui les vendent? c'eft d'avoir une petite monnoie de papier qui foit propre à tous nos befoins & avec laquelle les pauvres bougres pourront acheter leurs petites provifions, & fe foutre des marchands d'argent comme de Colin-Tampon. Ces pillards effrontés feront bien attrapés, foutre, avec leur damnée vaiffelle, quand tout le monde leur tournera le cu.

Alors les bons citoyens, qui en gardent pour leur ufage, n'en ayant plus befoin non plus, grace aux petits affignats, ne s'en foucieront pas plus que du grand diable vert. Ils donneront la volée à leurs vieux écus entaffés pour en tirer l'intérêt, & alors tout le monde en aura comme s'il en pleuvoit, foutre.

Alors, auffi les ouvriers, ces utiles & refpectables citoyens, renvoyés des atteliers, des manufactures, des fabriques, parce qu'on n'a, morbleu, pas de monnoie à leur foutre comptant dans la patte, y feront rappellés, travailleront & ne mourront pas de faim. Leur befogne fe vendra aux étrangers, qui nous donneront auffi leurs écus qui augmenteront notre magot.

Ainfi j'invite, maintenant que l'Affemblée a goûté toutes ces raifons, tous les artiftes intelligens à offrir leurs fervices pour la prompte expédition des monnoies & la fabrication encor plus prompte des petits affignats, & pour caufe; car on ne fait pas

421

quel mal feroit à la France, une lenteur très-dangereuse dans cette grande & utile opération. Il faut espérer que le diable ne sera pas toujours à notre porte, ou bien nous lui foutrons la gueule en compôte.

Signé, le plus véritable de véritables Peres.
DUCHESNE, Md. de fourneaux.

P. S. Monstres d'aristocrates, ... que ferez-vous pour nous vaincre, malgré les efforts que je sais que vous faites au-dehors ? Il faudra foutre, que ce soit un COMBAT A MORT; que le diable vous extermine, ou que la France disparoisse de dessus le globe. Quoi, mille millions de tonnerres, vous ne craignez pas de réveiller encore ce Géant, qui la première fois ne vous a donné que des chiquenaudes, & qui cette fois vous étoufferoit dans ses bras ! Malheur à ceux qui chercheront à nous troubler ! Ils apprendront ce que vaut un peuple valeureux & fier, qui sait se battre pour la liberté.

FIN.